



MAHEL COPPEY

Présidente du Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES)

« Renforcer le lien entre l'ESS et les intercommunalités »

Relocalisation de l'activité économique et développement de circuits courts pour garder la valeur ajoutée dans les territoires, réduction et valorisation des déchets, renforcement de l'autonomie énergétique, déploiement de mobilités partagées et mixtes, redynamisation de centres-bourgs... sont autant d'enjeux pour lesquels l'économie sociale et solidaire (ESS) apporte des réponses.

TRIBUNE

ESS est aujourd’hui reconnue comme une actrice importante du développement économique et social des territoires. La loi sur l’ESS de 2014 a contribué à la faire reconnaître comme un « mode d’entreprendre » regroupant les associations, coopératives, mutuelles et fondations, ainsi que les sociétés commerciales poursuivant un objectif d’utilité sociale. Face aux crises et transitions en cours, face aux changements nécessaires de nos référentiels d’action, la pertinence des valeurs partagées par l’ensemble des acteurs de l’ESS (utilité sociale, gouvernance démocratique, lucrativité

Réinventer nos façons de faire

Les intercommunalités, par leurs compétences et leur capacité d’animation territoriale, disposent de nombreux leviers pour favoriser le développement de l’ESS sur leur territoire : la coopération entre acteurs, entre collectivités ou entre collectivités et acteurs est un principe d’action-clé qui peut particulièrement se déployer à l’échelle intercommunale. Pour connaître et mobiliser les structures ESS de son territoire, favoriser l’accès au foncier, développer les achats socialement et écologiquement responsables, intégrer l’ESS dans les documents de planification (SCOT, PCAET, PAT, CRTE) et les projets structurants de territoire, travailler à l’échelle du bassin de vie et en coopération devient une nécessité. Le mode d’agir de l’ESS privilégiant la coopération plutôt que la mise en concurrence ouvre la voie d’une action publique repensée. Le RTES, Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire, agit depuis 20 ans pour faire connaître et reconnaître ces démarches, favoriser les partages d’expériences entre collectivités, les accompagner et les outiller. Il s’agit aussi de diffuser ces nouvelles façons de faire, s’inscrivant dans des logiques de coopération territoriale, en les prenant en compte dans la formation des élus et des services, mais aussi dans le cadre législatif et réglementaire.

« Nos concitoyens sont de plus en plus sensibles à cette économie porteuse de sens »

limitée) et les modes d’action de l’ESS (coopération, innovation, ancrage local, mobilisation citoyenne) sont reconnus comme un mode d’agir à explorer plus largement. Nos concitoyens (et notamment les jeunes) sont de plus en plus sensibles à cette économie porteuse de sens.

Alors, comment aller plus loin aujourd’hui ?

« Un pilier d’émancipation et de développement, individuel et collectif »

L’urgence sociale et écologique nous oblige à réinventer nos façons de faire. Du travail de bilan et de prospective mené par le RTES avec nos adhérents et des chercheurs à l’occasion de nos 20 ans, nous ressortons avec une conviction renforcée : c’est bien en partant des territoires et en misant sur la coopération que nous parviendrons à apporter des réponses aux mutations et défis auxquels nous sommes confrontés. Tiers-lieux, pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), sociétés coopératives d’intérêt collectif (SCIC), autant de dynamiques dont les collectivités ont tout intérêt à s’emparer aujourd’hui, et dont la plupart témoignent que l’ESS n’est pas seulement un mode d’entreprendre adapté, mais aussi un pilier d’émancipation et de développement, individuel et collectif, un facteur décisif de la qualité de la vie et du vivre-ensemble. ●

MAHEL COPPEY